

Objet : Mieux faire connaitre le pastoralisme des Baronnies Provençales – ajustement du budget et du plan de financement

Le Président expose :

Vu la délibération du Comité Syndical du 3 octobre 2012, n° 2012-09-05, intitulée « Mieux connaitre le pastoralisme des Baronnies » et du bureau syndical du 24 janvier 2013,

Dans le cadre du plan pastoral des Baronnies Provençales signé avec la région Rhône-Alpes, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales propose de mener une action ayant plusieurs volets :

- Une exposition sur le pastoralisme des Baronnies à travers le temps
- Un temps de formation/découverte des professionnels du tourisme et des sports de pleine nature aux réalités des élevages pastoraux
- La mise en place d'actions à destination du grand public associant pastoraux et acteurs touristiques (OTSI, guides de randonnées...).

Ces différents volets visent à créer une « culture pastorale » partagée entre différents acteurs et à concevoir des outils permettant de sensibiliser dans la durée et sur tout le territoire les randonneurs ou visiteurs susceptibles de croiser des troupeaux.

Suite à une révision de l'avis de la DDT sur le dossier et un ajustement des coûts de certains prestataires, le budget et le plan de financement sont modifiés comme suit :

Libellé dépense	Montant (€)
Recherche historique – SIVU - SMBP	3 000
Eléments sur le pastoralisme – 3 journées ADEM (598 € / jour TTC)	1 794
Conception de l'exposition, livret, graphisme	3 600
Organisation d'une journée à destination des professionnels : prestations,	1 500
Organisation de 3 journées pour le grand public sur la saison 2013 – prestation 2 jours*3 ADEM	3 588
Coordination, synthèse des éléments historique - rédaction par le SMBP 238 € / jour *8 + 231,5 *6	3 293
Total	16 775 €

Financier	Nature Financier	Subvention (€)	Taux (%)
EUROPE	FEADER	0	0
RRA	Plan Pastoral territorial	5 250	31.3 %
CG 26	Contrat de Parc 2013	8 170	48.7%
Total des subventions		13 420 €	80 %
Auto-financement	SMBP	3 355 €	20%
Total		16 775 €	100 %

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Valide** la modification du plan de financement proposée
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD